

Offre MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

REGLEMENT DE CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR SCOLAIRE SPORTIF DANS LES PYRÉNÉES

1 – Dépositaire de l'offre

COLLEGE JOSEPH REY
2, route de Garac
31480 CADOURS
05 61 85 63 07

Pouvoir adjudicateur :
M. Gilles COLMAGRO, Principal

Gestionnaire :
Mme Stéphanie MELLET
gest0310008r@ac-toulouse.fr

Professeur organisateur
Mme Emilie TREBOSC
emilie-helene.trebosc@ac-toulouse.fr

Comptable assignataire : Monsieur l'agent comptable du collège de Cadours

Date limite du dépôt des offres : le jeudi 27 septembre 2018 à 12h

1 - Procédure

Cette consultation, régie par l'**article 28 du code des marchés publics**, fera l'objet d'une publication sur le site de l'AJI et le site du collège

<http://site.aji-france.com/>
<http://joseph-rey.ecollege.haute-garonne.fr/le-college/gestion/marches-publics/>

2– Offre

Dossier en langue française qui devra contenir :

- Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation, ou, jusqu'au 1^{er} janvier 2011, de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

- Un devis spécifiant le prix du voyage en fonction du nombre de participants, ainsi que le prix unitaire en fonction du nombre de participants comprenant au minimum l'hébergement en pension complète, et les activités.

Les prix détaillés sont fermes et définitifs. S'ils ne peuvent l'être, en préciser les conditions.

Pour ce voyage, les prestataires peuvent proposer un devis comprenant uniquement l'hébergement en pension complète et les activités selon le programme ci-joint, le collège se chargera alors d'organiser le transport des participants. Mais toute proposition pourra comporter séparément un devis pour le transport.

- Les conditions financières en cas de désistement d'un ou plusieurs participants.
- Assurance annulation : l'offre doit prévoir une assurance annulation individuelle précise et détaillée indiquant les délais d'exécution. Le collège a déjà une assurance rapatriement. Proposer une assurance annulation collective et les conditions. Ou l'offre précisera les modalités financières en cas de désistement d'un ou plusieurs participants.
- Le présent règlement paraphé et signé
- **Forme de l'envoi** : envoi papier (en lettre recommandée avec accusé de réception) ou par mail (un accusé de réception vous sera envoyé)

3 – Critères de choix

Qualité des produits : 40 %
Qualité des services associés : 20 %
Prix : 40 %

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique, s'adresser au professeur organisateur

Pour tout renseignement d'ordre financier, s'adresser à la gestionnaire de l'établissement

4- Modalités de financement :

Le projet de voyage est soumis à l'acceptation par le Conseil d'administration et validation de l'autorité de tutelle de l'établissement.

En cas d'accord, le contrat sera signé entre le prestataire et le collège à la mi-octobre 2018.

Un premier acompte de 20 % pourra être versé début novembre, un deuxième acompte de 40 % en mars et le solde de 40 % après le départ.

Pour le paiement des acomptes, merci de transmettre une facture et un RIB.

Toute proposition reçue suppose l'acceptation par le prestataire des conditions financières, les prestations seront assurées dans le respect des règlements en vigueur

Signature :